



CESAG CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

APPEL D'OFFRES

N° AOO-008/2021/DG/YALI

PS

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS
AUDIOVISUELS ET DE SONORISATION POUR LE
CENTRE REGIONAL DE LEADERSHIP YALI DAKAR
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST**

MAI 2021

SECTION I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture et la livraison de matériels audiovisuels pour le Centre Régional de Leadership Yali Dakar pour l'Afrique de l'Ouest, basé au CESAG.

2. Bénéficiaire

Le Centre Régional de Leadership YALI Dakar, pour l'Afrique de l'Ouest, logé dans les locaux du CESAG, fait partie du réseau des quatre (04) centres régionaux YALI de l'Afrique, qui constitue une extension de l'initiative du Président Barack OBAMA, lancée en 2010, en faveur des jeunes africains dotés d'un potentiel en leadership. Cette initiative cherche à développer chez les jeunes de tout le continent, âgés de 18 à 35 ans et issus de milieux socio-économiques divers, leurs compétences en leadership, en entrepreneuriat, et à les inciter à communiquer et créer des réseaux professionnels entre eux d'une part, et avec les Etats Unis et le peuple américain, d'autre part. A cet effet, le Centre régional de Leadership de Dakar mettra en contact et formera des jeunes du Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Iles Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République de Guinée, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Tchad, et Togo.

3. Financement

Le financement du coût de la fourniture et de la livraison de matériels audiovisuels du présent appel d'offres, est assuré par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID).

4. Allotissement

Le marché est exprimé en six (06) lots divisibles comme suit :

- Lot 1 : Matériels de photographie ;
- Lot 2 : Matériels de sonorisation ;
- Lot 3 : Matériels de stockage multimédia ;
- Lot 4 : Tablettes tactiles ;
- Lot 5 : Matériels de vidéographie
- Lot 6 : Matériels de prise de son

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes morales de droit privé, dont le siège social ou le principal établissement est au Sénégal et qui remplissent les conditions légales et réglementaires en vigueur au Sénégal pour l'exercice de l'activité objet des présents termes de référence et justifier de compétences et d'une expérience dans le domaine de la fourniture et de la livraison de matériels audiovisuels. Elles devront en plus joindre à leur dossier, tous documents justificatifs y relatifs.

6. Retrait du dossier

Les entreprises intéressées peuvent télécharger le dossier d'appel d'offres, objet du présent avis, à partir **vendredi 07 mai 2021** sur le site Internet du CESAG à l'adresse <http://www.cesag.sn>.

7. Date limite et lieu de dépôt des offres

Les offres, rédigées en langue française, devront parvenir par courrier au **bureau de l'Assistant Administratif, Logistique et Voyages du projet au 1^{er} étage du bâtiment du CRL YALI à l'intérieur des locaux du CESAG au plus tard le mardi 24 mai 2021 à 10 heures.**

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

DAO portant sur fourniture et livraison de matériels audiovisuels et de sonorisation pour le Centre Régional de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest-Mai 2021

Pour le dépôt des offres, les horaires de travail au CESAG sont établis comme suit :

- du lundi au jeudi de 08 heures à 17 heures, avec une pause entre 13 heures - 14 heures ;
- le vendredi de 08 heures à 17 heures 30 minutes, avec une pause entre 13 heures -14 heures 30 minutes.

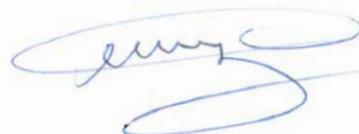
8. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au CESAG, **le mardi 24 mai 2021** à partir de **11 heures 30 minutes** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y prendre part.

9. Validité des offres

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le CESAG se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres.

Le Coordonnateur Pi



Dr. Bertin CHABI

SECTION II : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

L'objet de cette Section est de donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

Article 1 : Eligibilité des soumissionnaires

L'appel d'offres s'adresse, à égalité de conditions, à toutes les sociétés régulièrement installées au Sénégal, spécialisées dans le domaine de la fourniture et de la livraison de matériels audiovisuels, répondant aux conditions techniques et possédant les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché et contactées par le CESAG. A cet effet, ils doivent remplir les conditions de qualification ci-après :

- les soumissionnaires peuvent être des personnes physiques, des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure une convention de groupement ou ayant conclu une telle convention de groupement. Le groupement est solidaire.

En tout état de cause, la mise en œuvre des règles relatives aux groupements doit être conformes à la réglementation en vigueur au Sénégal.

Cependant, ne sont pas admis à concourir les soumissionnaires :

- a. qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de cessations d'activités ou de liquidation des biens ou sont en faillite, cessation d'activité ou de liquidation de biens ;
- b. qui auront été reconnus coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics ;
- c. se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts ;
- d. blacklistés à la suite d'une sélection dont les conclusions ont été jugées insatisfaisantes.

Les soumissionnaires doivent remplir les conditions de qualification, en termes des moyens matériels et humains tels qu'établies dans le présent document.

Article 2 : Langue de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes correspondances et tous documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et le CESAG, seront rédigés en langue française.

Article 3 : Coût de l'appel d'offres

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation de son offre. Le CESAG ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de l'appel d'offres et quel qu'en soit le résultat.

Article 4 : Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents ci-dessous cités :

1. Avis d'appel d'offres ;
2. Instructions aux Soumissionnaires ;
3. Cadre de spécifications techniques ;
4. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires ;
5. Cadre Du Devis Quantitatif Estimatif ;

6. Modèle de Lettre de Soumission ;
7. Grille d'évaluation des offres ;
8. Modèle de contrat de Marché.

Le CESAG attend du soumissionnaire qu'il examine tous les modèles, instructions, conditions et spécifications, contenus dans les documents d'appel d'offres.

Le soumissionnaire assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents d'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences des documents d'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

Article 5 : Eclaircissements apportés aux documents de l'Appel d'offres

Un candidat à l'appel d'offres désirant obtenir des éclaircissements sur les documents pourra adresser sa requête par écrit au Responsable Administratif et Financier du projet au courriel approvali@cesag.edu.sn qui répondra de la même manière, avant la date limite du dépôt des offres, à toute demande. Des copies de la réponse au candidat y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine, seront adressées à tous les candidats qui auront acquis les documents de l'appel d'offres.

NB : la date limite pour les demandes d'éclaircissement est fixée à deux (02) jours avant la date des dépôts des offres. Passé ce délai, aucune demande ne sera recevable.

Article 6 : Modifications aux documents de l'appel d'offres

Le CESAG, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande écrite d'éclaircissements formulée par un candidat, peut modifier par voie d'amendements le dossier d'appel d'offres et la date de dépôt des offres.

Toute modification sera notifiée par lettre ou par courriel à tous les candidats qui auront reçu le dossier d'appel d'offres et leur sera opposable.

Pour donner aux candidats le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la date limite de dépôt des offres peut être reculée et notifiée par écrit ou courriel aux soumissionnaires.

Article 7 : Présentation des offres

a) Les offres seront présentées, chacune, en trois (03) exemplaires dont un original et deux (02) copies marquées comme tels dans deux (02) enveloppes séparées et cachetées, clairement libellées "Offre Technique " et "Offre Financière ".

b) Ces deux enveloppes seront contenues dans une autre enveloppe dûment fermée et cachetée, sans aucun élément extérieur d'identification. Cette enveloppe **extérieure** portera les mentions suivantes :

- dans le coin supérieur gauche, l'objet de l'appel d'offres ;
- au milieu, l'adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offres pour le dépôt des propositions ;
- dans le coin inférieur droit, "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

Toute proposition dont l'enveloppe extérieure porte un signe autre que ceux requis sera rejetée. Les indications pouvant provenir du transport par compagnie de courrier (DHL ou autres) ne seront pas considérées comme un motif de non-conformité.

c) Les enveloppes **intérieures** porteront au verso le nom et l'adresse du soumissionnaire et au recto les mentions :

« Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de matériels audiovisuels pour le Centre Régional de Leadership Yali Dakar pour l'Afrique de l'Ouest »
"OFFRE TECHNIQUE" ou "OFFRE FINANCIERE"
(Selon la nature de l'offre)

Toutes les pages de l'offre seront paraphées par le ou les signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du candidat auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fera foi. L'offre technique n'inclura aucun élément de prix ou autre donnée financière.

Article 8 : Composition des Offres Techniques

Chaque offre technique comprendra les documents ci-après :

- a. une attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;
- b. une attestation de NINEA
- c. une attestation de non-faillite ;
- d. les documents de preuve d'expérience professionnelle : fournir trois à cinq attestations de service fait ou d'attribution de marchés ou de contrat, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive de marchés de fourniture et de livraison de matériels audiovisuels (avec si possible précision des montants des marchés) délivrés par d'autres demandeurs à la suite de prestations similaires à celles concernées par l'appel d'offres, sur les quatre (04) dernières années ;
- e. un certificat d'agrément de vente originale délivré par le fabricant de(es) (la) marque(s) proposée(s) dans le cadre du présent appel d'offres ;

Toutes les pièces ci-dessus énumérées sont obligatoires.

Article 9 : Composition des Offres Financières

Chaque offre financière comprendra les documents ci-après :

- a. une lettre de soumission datée, signée et cachetée avec nom et qualité du signataire ;
- b. un quitus fiscal ;
- c. un bordereau des prix, paraphé daté, signé et cacheté par le soumissionnaire,
- d. un cadre du devis quantitatif et estimatif, paraphé daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.

Tout soumissionnaire qui manquerait à fournir l'une des pièces ci-dessus, verra son offre écartée de la suite du processus de sélection du présent appel d'offres.

Article 10 : Prix de l'offre

Les prix offerts par les candidats doivent être exprimés en **Francs CFA** et en **hors TVA, hors Douane**. Ils seront fixes et valables pour toute la période du marché. Une offre présentée avec une clause de révision des prix sera écartée. Le prix est fixé en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par le CESAG.

Article 11 : Dépôt des offres

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante : **Monsieur le Directeur Général du CESAG, Boulevard du Général De Gaulle x Avenue El Hadj Malick SY, BP 3802 Dakar.**

DAO portant sur fourniture et livraison de matériels audiovisuels et de sonorisation pour le Centre Régional de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest-Mai 2021

Les offres, rédigées en langue française, devront parvenir par courrier au **bureau de l'Assistant Logistique et Voyages du projet au 1^{er} étage du bâtiment du CRL YALI à l'intérieur des locaux du CESAG au plus tard le mardi 24 mai 2021 à 10 heures.**

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

Le CESAG a tout pouvoir de proroger le délai de dépôt des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve des dispositions de l'article 6. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations des candidats auparavant liés au délai fixé seront liés au nouveau délai.

Article 12 : Délai de validité des offres

Les offres resteront valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par le CESAG.

Dans des circonstances exceptionnelles, le soumissionnaire peut être sollicité pour la prorogation de ce délai.

Article 13 : Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu **le mardi 24 mai 2021, à 11 heures 30 minutes précises** au CESAG.

Article 14 : Contact avec le CESAG

Aucun candidat n'entrera en contact avec le CESAG sur aucun sujet concernant son offre, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué.

Toute tentative d'un candidat pour influencer le CESAG, en ce qui concerne l'évaluation de son offre, la comparaison entre les offres ou les décisions d'attribution du marché, pourra avoir pour résultat de faire écarter l'offre dudit candidat.

Article 15 : Evaluation des offres

L'évaluation se fera en trois étapes :

- l'évaluation préliminaire ;
- l'évaluation des offres techniques ;
- l'évaluation financière.

○ Evaluation préliminaire

Elle consiste à vérifier si les pièces exigées sont fournies et conformes.

Ainsi, le Comité chargé du dépouillement écartera toute offre dont elle déterminera qu'elle n'est pas conforme. Le Soumissionnaire pourra exceptionnellement disposer d'un délai de soixante-douze heures à compter de l'ouverture des plis pour fournir l'ensemble des pièces administratives.

○ Evaluation des offres techniques

Il s'agit de vérifier la conformité de l'offre par rapport aux spécifications demandées par l'autorité contractante.

○ Evaluation financière

Les offres financières des soumissionnaires ayant respecté les spécifications techniques seront évaluées.

Cette évaluation s'effectuera sur la base des prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires et dans le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (les soumissionnaires doivent respecter scrupuleusement les modèles de formulaires de bordereau et de devis présentés dans le dossier). En cas d'erreur sur un prix unitaire, le montant écrit en lettres dans le Bordereau des Prix Unitaires fera foi et le prix total sera corrigé.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées comme suit : s'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée. S'il y a contradiction entre le montant en lettres et celui en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

Article 15 bis : Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base de l'ensemble des exigences du marché, notamment :

1. le respect des obligations légales : la fourniture des pièces administratives indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des institutions officielles de la République du Sénégal ;
2. la fourniture de preuves, de références qui pourraient être des indicateurs du niveau d'expérience professionnelle du soumissionnaire (au moins 03) attestations d'attribution de marchés ou de bons de commande ou de livraison ou d'attestations de bonne fin d'exécution, etc...datant d'au plus quatre ans).
3. La conformité du matériel proposé avec les spécifications techniques énumérées dans le dossier d'appel d'offres ;
4. Le délai de livraison du matériel après notification d'attribution du marché ;
5. la garantie du matériel (les pièces) ;
6. la qualité du service après-vente ;
7. le rapport qualité/prix.

Article 16 : Attribution du marché

Sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, le CESAG attribuera le marché au candidat retenu, dont on aura déterminé que l'offre est substantiellement conforme aux conditions de l'appel d'offres et qu'elle est la plus avantageuse financièrement.

Toutefois, le CESAG se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres, à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans de ce fait encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des candidats affectés, ni être tenu d'informer le ou les candidats affectés des préjudices de sa décision.

Article 17 : Notification de l'attribution du marché

Avant que n'expire le délai de validité des offres, le CESAG notifiera au candidat choisi, par écrit, que son offre a été acceptée.

Article 18 : Considérations budgétaires

L'autorité contractante se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité du matériel à commander compte tenu de l'enveloppe financière disponible.

Article 19 : Signature du marché, passation de la commande

Après la notification, le CESAG enverra à l'attributaire un bon de commande et un projet de contrat de marché à valider, incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.

Article 20 : Délai de livraison et disponibilité

La livraison du matériel se fera au siège du CESAG, sis au Boulevard du Général de Gaulle selon
DAO portant sur fourniture et livraison de matériels audiovisuels et de sonorisation pour le Centre Régional
de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest-Mai 2021

la date de livraison stipulée dans le contrat de marché.

Un retard non excusé du fournisseur l'exposera à l'une ou à toutes les sanctions ci-après :

- imposition de pénalités ;
- résiliation du marché pour carence à l'exécuter.

Si, à un moment quelconque pendant l'exécution du marché, le fournisseur est confronté à des circonstances qui l'empêchent de livrer les fournitures en temps utiles, le fournisseur notifiera rapidement la situation par écrit au CESAG, lui faisant connaître l'existence du retard, sa durée probable et ses causes. Dès que possible, après réception de la notification du fournisseur, le CESAG évaluera la situation. Il aura toute latitude pour proroger le délai de livraison ou d'exécution, auquel cas la prorogation sera ratifiée par les parties par avenant au contrat de marché.

Article 21 : Pénalités

Si le fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou toutes les fournitures dans les délais spécifiés dans le marché, le CESAG, sans préjudice des autres recours qu'il tient du marché, pourra déduire du prix de celui-ci, à titre de pénalités, la somme de cinquante mille (50 000) Francs CFA pour chaque jour de retard avant livraison, jusqu'à un montant maximum de 10% du prix du marché.

Une fois ce maximum atteint ou un retard cumulé de dix (10) jours calendaires constaté, le CESAG pourra envisager la résiliation du marché.

Article 22 : Force majeure

Nonobstant les dispositions de l'article 20, le fournisseur ne sera pas exposé à des pénalités ou à la résiliation pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard à exécuter ses prestations ou autre carence à remplir les obligations qui lui incombent en exécution du marché est dû à la force majeure.

Aux fins de la présente clause, le terme « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du fournisseur et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, au titre du marché, les guerres et révolutions, les incendies, les inondations, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de force majeure, le fournisseur saisira, rapidement par écrit le CESAG de l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du CESAG, le fournisseur continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes en exécution du marché, dans la mesure où cela est raisonnablement pratique de les exécuter, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par la force majeure.

Article 23 : Réception

A la réception, les inspections et essais suivants seront réalisés : vérification de la conformité des spécifications techniques par une Commission technique désignée par le CESAG, un essai du matériel. Un procès-verbal de réception visé par le représentant du fournisseur et les membres de la Commission, sera établi. Tout matériel essayé et constaté défectueux, portant des défauts de fabrication ou des anomalies dues au transport sera retourné pour remplacement dans les quinze (15) jours calendaires qui suivent sa réception.

Article 24 : Modalités de paiement

Les paiements seront effectués en Francs CFA par chèque ou virement, au compte bancaire à indiquer par le fournisseur, de la manière suivante :

DAO portant sur fourniture et livraison de matériels audiovisuels et de sonorisation pour le Centre Régional de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest-Mai 2021

- **Avance** : une avance peut être versée au titulaire à condition qu'il en fasse expressément la demande écrite. Elle devra être garantie à cent pour cent (100%) par une caution solidaire d'un établissement bancaire acceptable par le CESAG.
- La main levée sur la caution déposée sera effectuée après livraison conforme de la totalité du matériel ;
- le paiement du reliquat se fera après la livraison conforme par chèques barrés ou par virements bancaires dans les trente (30) jours calendaires qui suivent la réception de la facture du fournisseur.

Pour les livraisons suivantes, le paiement se fera au plus tard vingt (20) jours calendaires après livraison conforme des tablettes et réception de la facture définitive.

Article 25 : Garantie et mises à jour

Tout le matériel est garanti pour une durée minimale d'un an à compter de la date de livraison. Toutes les mises à jour et/ou mises à niveau automatique intervenues tout au long du contrat seront opérées sur le matériel à livrer sans frais supplémentaires pour le bénéficiaire.

Article 26 : Impôts, droits et taxes

Le fournisseur garantit que le marché sera exempt de tous impôts, droits, taxes et autres charges imposés sauf indication contraire par le CESAG.

Article 27 : Règlement des litiges

Tout litige survenu dans le cadre de l'exécution du présent marché ou de son interprétation doit faire l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe entre les parties contractantes.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage. L'arbitrage a lieu à Dakar et se déroule en langue française. Le droit applicable au fond du litige est le droit sénégalais.

Section III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Cette Section comprend une description précise du matériel audiovisuel à fournir.

Lot 1 : Matériels de photographie

Désignation	Spécifications	Quantité
Lumière softbox	<ul style="list-style-type: none"> • Trépied réglable (68-200 cm) • Minimum 3 ampoules 36 w (à vis) • Sac de transport • Lampe LED 	4
Réflecteur	<ul style="list-style-type: none"> • 5 en 1 : or, argent, blanc, noir et translucide • 43pouces/110cm • Forme : Rond • Taille (diamètre) : Env. 110cm / 43in • Taille de l'emballage : Env. 41× 41 × 4cm • Livré avec un étui de transport à fermeture à glissière pour le transport pratique 	2
Trépied	<ul style="list-style-type: none"> • Trepied Monopode type K&F Concept • Compatibilité : Sony, Canon, Nikon • Matière : en aluminium avec colonne centrale rotative à 360 degrés • Type de tête de trépied : Tête à rotule • Dispose d'une plaque de chaussure rapide, • Couleur : noir & or • Poids : 1 ;35 Kg • Charge maximale supportable : 10 kg • Livré : avec sac de transport 	2
Flash	<ul style="list-style-type: none"> • Speed light compatible Canon 5D 	1
Appareil photo	<ul style="list-style-type: none"> • Taille de l'écran : 3.2 in • Couverture du champ (Viseur) : 100 % • Points (zones) d'autofocus : 61 • Vitesse d'obturation mini : 30 s • Coefficient multiplicateur de focale (Objectif interchangeable) : 1 x • ISO max avec boost : 102400 • ISO max : 32000 • Résolution : 30 MP • Autonomie (CIPA) : 900 • Résolution d'écran : 1 px • Poids : 890 g • Profondeur : 76 mm • Largeur : 151 mm • Hauteur : 116 mm • Boîtier hermétique : Oui • GPS : Oui • Vidéo haute vitesse : Oui • Ecran tactile : Oui • Objectif interchangeable : Oui • Double slots (Carte mémoire) : Oui • Audio : Oui • NFC : Oui • Modes de prises de vue : Non • Flash interne : Non • Objectif intégré : Non 	1

	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisateur d'image : Non 	
Grip Battery	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 2 x 2000mAh LP-E6 Batterie de remplacement pour incluses • Compatibilité avec les EOS 60D, EOS 70D, EOS 5D II, EOS 5D III, EOS 5D, EOS 5D, EOS 5D IV, EOS 6D, EOS 7D et BG-E20. BG-E7, BG-E9, BG-E7, BG-E7 • Batterie rechargeable de Li-ion: 2000mAh 7,4V DC batterie de Li-ion 	2
Batteries + Chargeur	<ul style="list-style-type: none"> • Batterie de Rechange type ENEGON 	2 batteries
	<ul style="list-style-type: none"> • Batteries compatibles (Canon LP-E6, LP-E6N et Canon Canon EOS 5D Mark II/III / IV, 5DS, 5DS R, 6D, 7D, 7D Mark II, 60D, 60Da, 70D, 80D, XC10) • Capacité 2000mAh minimum • Chargeur double fentes 	1chargeur double fentes
Piles rechargeables + chargeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Batteries de type : AA HHR-3MVE rechargeable ACCU • Capacité :2600 mAh minimum 	12 piles
	<ul style="list-style-type: none"> • Chargeur 4 piles à la fois 	3 chargeurs
Objectif appareil photo	<ul style="list-style-type: none"> • EF 70-300 mm f/4-5.6 IS II • Compatibilité : 5D Mark IV • Focale équivalente en 24 × 36 • Angle de champ (horizontal, vertical, diagonal) 29° - 6° 50, 19°30 - 4°35, 34° - 8°15 • Construction de l'objectif (éléments/groupes)15/10 • Nombre de lamelles du diaphragme 8 • Ouverture minimale 32 – 45 • Distance de mise au point minimale (m) 1.5 • Grandissement maximum (×) 0,26 (à 300 mm) • Stabilisateur d'image 0,26 (à 300 mm) • Moteur AF • Micro USM • Diamètre du filtre (mm) 58 • Max. max. x longueur (mm)76,5 × 142,8 • Poids (g) 630 • Grandissement avec tube-allonge EF12 II 0,32 - 0,04 • Grandissement avec tube-allonge EF25 II 0,39 - 0,09 • Bouchon d'objectif E-58U / E-58II • ParasoleilET-65B 	2

Lot 2 : Matériels de sonorisation

	<ul style="list-style-type: none"> • Type : Casque Studio fermé 	2
--	--	---

DAO portant sur fourniture et livraison de matériels audiovisuels et de sonorisation pour le Centre Régional de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest-Mai 2021

Casque d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> • Impédance : 63 Ohm • Bande passante : 10 - 20.000 Hz • Fiches mini Jack stéréo 3,5 mm et Jack stéréo 6,3 mm 	
Amplificateur	<ul style="list-style-type: none"> • Amplificateur sono 2 x 1000w. • Amplificateur de sonorisation au format rack 19" équipé d'entrées XLR, RCA et jack 6,35mm convenant a tout type de source. • Entrée stéréo de niveau ligne par fiches XLR, RCA ou jack 6,35mm • Sortie par fiches speakon ou borniers a vis. • Vu-mètre à LED. 	1
Enceintes Mobiles	<p>Spécifications caisson grave Caisson de graves DJ PA Sono 1000W Subwoofer 18</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connecteurs : 2x Speakon, 2 x 6.3mm jack, 2x bornes dorées • Impédance : 8 ohms • Tube Bass Reflex • Réponse en fréquence : de 15 à 500 Hz • SPL 1W/1m : 89 dB (SPL max : 94 dB) • Dimension 55,5 x 43,5 x 64,5 cm • Poids : 20 kg 	2
	<p>Spécifications haut-parleur Sono Passive DJ PA caisson de basse 12</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connexions : 1bornes à vis, 1 double jack 6,3 mm (entrée/sortie) • Sensibilité SPL: 91 dB • SPL max.: 95dB • Réponse en fréquence : 30Hz à 20kHz • Impédance : 8 Ohms • Dimensions : 39 x 58 x 35,5 cm • Poids : environ 12,4 kg 	2
Table de mixage	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne Signal-to-Noise Ratio (SNR): 110 dB • Traitement numérique du son : 24 bit • Fréquence d'échantillonnage : 48 kHz · DHT • Distorsion harmonique totale : 0,005% 	1

Lot 3 : Matériels de stockage multimédia

Disque dur externe	<ul style="list-style-type: none">• Capacité 4 To• Cache : 256 Mo• Débit de transfert interne : 180 Mo/s• Vitesse de rotation 5400 RPM	3
Carte mémoire SD	<ul style="list-style-type: none">• 64 Go• vitesse minimale 95 Mo/s• Classe 10, U3, V30• Compatible 4K	2
Carte mémoire Compact flash	<ul style="list-style-type: none">• 64 Go• vitesse minimal 95 Mo/s• Classe 10, U3, V30• Compatible 4K• V90 standard	3
Adaptateur carte mémoire all in one	<ul style="list-style-type: none">• SD/SDHC / Mini SDHC/Micro SDHC/USB / XD/CF/MD• Alimentation UBS 3.0	3

Lot 4 : Tablettes tactiles

<p>Tablette n°1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'exploitation : Windows 10 • Couleurs platine ou noir mat • Processeur Intel Core i5-1035G4 de 10e génération • Écran tactile PixelSense de 12,3 po (2 736 x 1824) • Disque SSD de 256 Go, RAM LPDDR4x 8 Go • Intel Wi-Fi 6 (2x2 / 160) Gig • Bluetooth 5.0 • Connexions : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 port USB-C® ○ 1 port USB-A standard ○ Prise de casque 3,5 mm ○ 1 port Surface Connect ○ Port pour clavier Surface Type Cover4 ○ Lecteur de carte microSDXC ○ Compatible avec Surface Dial off-screen interaction* • Comprend un clavier Type Cover noir, un stylet un bloc d'alimentation, un guide de démarrage rapide et une Documentation relative à la sécurité et à la garantie 	<p>1</p>
<p>Etui de tablette n°1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Type : iCarer case • Compatible avec tablette n°1 • Matière : Cuir véritable • Fonction béquille : l'étui peut être plié comme un support pour répondre à vos besoins de bureau et de divertissement • Boucle du porte-stylo. • Découpes précises : accès facile à tous les ports, boutons, etc. 	<p>1</p>
<p>Hub pour tablette n°1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie 4K HDMI • USB Type C 60W PD • LAN Ethernet RJ45 1000M • Port USB3.0 • Emplacement pour lecteur de carte SD 	<p>1</p>
<p>Tablette n°2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Écran Retina de 12,9 pouces avec ProMotion, True Tone et P3 Wide Color • Puce A12Z Bionic avec Neural Engine • Caméra large 12MP, caméra ultra large 10MP et scanner LiDAR • Caméra frontale TrueDepth 7MP • Face ID pour une authentification sécurisée et Apple Pay • Quatre haut-parleurs audios et cinq microphones de qualité studio • Wi-Fi 802.11ax 6 • Comprend : un stylet, un bloc d'alimentation, un guide de démarrage rapide et une Documentation relative à la sécurité et à la garantie 	<p>1</p>

<p>Etui tablette n°2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étui pour tablette de haute qualité compatible avec tablette n°2 • La fonction Veille / Réveil automatique allume et éteint automatiquement votre tablette • Le support rabattable offre un fonctionnement pratique, le skypeing, la visualisation vidéo et plus • Protection fiable contre les rayures, les fissures ou la saleté, ainsi qu'un ajustement et une facilité d'utilisation optimaux des boutons et des connexions 	<p>1</p>
<p>Support réglable pour ordinateur portable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Support ergonomique 3 en 1 pour utiliser un ordinateur portable et une tablette • Hauteur réglable de 61 cm à 90 cm et angle d'inclinaison (0–30 °) • Couvercle inclinable et pivotant avec butée coulissante, 40 x 45 cm • Plateau pour ordinateur portable inclinable à 35° et pivotable à 360° • Compatibilité : ordinateurs portables jusqu'à 12-17" et 4-14", tablette/smartphone/iPhone (compatible avec l'iPad Pro 12,9", surface MS en mode tablette sans clavier), ou n'importe quelle taille de smartphone • Inclus : kit de montage avec matériel (vis), mât, bras réglable, plaque pour ordinateur portable, 2 supports pour tablette • Couleur : noir • Poids : 6,22 Kg 	<p>1</p>

Lot 5 : Matériels de vidéographie

<p>Caméscope</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'affichage : Écran LCD tactile 3,5 pouces • Entrées / sorties : 2 mini-connecteurs XLR 3 broches, mini-jack stéréo 3,5 mm (entrée uniquement) • Microphones stéréos intégrés sur le boîtier de l'appareil photo • Mini-jack stéréo 3,5 mm (sortie uniquement, boîtier de l'appareil) • Connecteur HDMI (type A) (sortie uniquement) • Voltage : 24 V CC en entrée • Connecteur de fonctionnement à distance A, mini-jack stéréo 2,5 mm (entrée uniquement) • Format d'enregistrement photo 4096 × 2160 / 3840 × 2160 / 2048 × 1080 / 1920 × 1080 • Formats d'enregistrement XF-AVC (MXF) ALL-I ou Long GOP, 4:2:2 10 bits MP4 H.265 / HEVC, 4:2:2 10 bits MP4 H.264, 4:2:0 8 bits • Stockage : Carte mémoire V90 standard 	<p>1</p>
<p>Vidéo projecteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Type : EB-2055 • Système de projection • Technologie 3LCD, Obturateur RVB à cristaux liquides • Panneau LCD • Luminosité couleur : 5.000 lumen- 3.800 lumen (économie) conformément à la norme IDMS15.4 • Sortie lumière blanche : 5.000 lumen - 3.800 lumen (économie) conformément à la norme ISO 21118:2012 • Résolution : XGA, 1024 x 768, 4:3 • Rapport hauteur/largeur : 4:3 • Rapport de contraste : 15.000 : 1 • Source lumineuse : Lampe • Lampe : 300 W, 5.000 h Longévité, 10.000 h Longévité (en mode économique) • Correction Keystone : Automatique vertical : ± 30 °, Automatique horizontal ± 20 ° • Traitement vidéo : 10 Bits • Fréquence de rafraîchissement vertical 2D : 100 Hz - 120 Hz • Entrées HDMI, 2 Entrée VGA, 2 Entrées audio jack 3,5 mm • Entrée composite L&R • Poids du produit 4,3 kg • Gamme de tension/ Fréquence nominale : AC 220 V - 240 V, 50 Hz - 60 Hz • Dimensions du produit : 377 x 291 x 101 mm (Largeur x Profondeur x Hauteur) • Contenu de la Boîte : Câble VGA, Appareil principal, Câble électrique, Télécommande, y 	<p>1</p>

	<p>compris piles, Logiciel (CD), Manuel de l'utilisateur (CD-ROM), Warranty card, Unité W-LAN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couleur : Blanc 	
Transmetteur /Récepteur sans fil	<ul style="list-style-type: none"> • Type : Mars 400S Pro • Entrée SDI et HDMI • Sortie SDI et HDMI • Portée sans fil : 121,92 m (ligne de visée)91,4 m (ligne de vue) • Bande passante du canal : 20 MHz • Gamme de fréquences : États-Unis: 5 GHz • Latence : 0,08 seconde • Puissance radio <21 dBm • Sensibilité RF -80 dBm • Compression vidéo sans fil : Non compressé • Ports d'antenne de l'émetteur : 2 x RP-SMA mâle • Ports d'antenne du récepteur : 2 x RP-SMA mâle • Connecteurs vidéo de l'émetteur 1 x entrée BNC (3G-SDI / HD-SDI) 1 x entrée HDMI • Connecteurs vidéo du récepteur 1 x sortie BNC (3G-SDI) 1 x sortie HDMI • Émetteur Autres E / S 1 x USB Type-C • Récepteur Autres E / S 1 x USB Type-C • Audio intégré HDMI / SDI • Format vidéo : SDI/BNC – HDMI • Affichage émetteur-récepteur : OLED • Montage de l'émetteur : 1 x 1/4 "-20 femelle 1 x sabot froid • Montage du récepteur 1 x 1/4 "-20 femelle1 x sabot froid 	1
Carte d'acquisition HDMI	<ul style="list-style-type: none"> • Carte PCI d'acquisition 4 ports HDMI • Supporte le HDCP • Résolutions d'entrée (1920x1080p X 30FPS 1920x1080i X 60FPS 1280x720p X 60FPS 720x480p X 60FPS 720x480i X 60FPS) 	2
Carte de capture	<ul style="list-style-type: none"> • Carte de capture audio vidéo DIGITNOW USB 3.0 • Entrée SDI, HDMI avec sortie de boucle HDMI 	2
Carte d'acquisition SDI & HDMI	<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'acquisition Blackmagic Design DeckLink Mini Recorder 4K - Haute Définition avec entrées 6G-SDI et HDMI 2.0a • PCI Express 4 voies génération 2 • Standards vidéo Ultra HD : 2160p23. 98, 2160p24, 2160p25, 2160p29. 97, 2160p30 Sta • Résolution maximale d'affichage : 4k 	1
Carte de capture	<ul style="list-style-type: none"> • Carte de capture audio vidéo DIGITNOW USB 3.0 • Entrée SDI, HDMI avec sortie de boucle HDMI 	2

Lot 6 : Matériels de prise de son

<p>Microphone</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Microphone type : Lavalier à condensateur électret pour série UWP • Connecteur type : BMP. Fourni avec une mini-fiche 3 broches de diamètre 3,5 mm. • Câble du microphone : 3,9 pieds-1,2 m • Alimentation requise 5 V CC • Consommation électrique 0,2 mA ou moins • Dimensions * [6] ϕ 9/32 x 25/32 pouces ϕ 6,8 x 19,5 mm • Poids Environ 16,2 g • Accessoires : Bonnette paravent de type uréthane (3) • Pince cravate de type simple/horizontal (1) • Accessoires optionnels Bonnettes paravent UWP (x12) pour une utilisation avec l'ECM-V1 BPM • Clips pour micro-cravate UWP (x2) pour une utilisation avec l'ECM-V1 BPM ou l'ECM-X7BMP 	<p>2</p>
<p>Micro-cravate</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Émetteur de poche type UTX-B03 • Récepteur portable type URX-P03 • Émetteur enfichable UTX-P03 • Microphone Lavalier omnidirectionnel • Pare-brise • Clip de support de microphone • Étui souple - Adaptateur de fixation de chaussure • 2x Clip ceinture • Câble de sortie de conversion XLR-BMP pour récepteur • Câble de conversion mini-fiche stéréo • BMP - Avant utilisation • Guide de démarrage rapide - CD-ROM • Type d'oscillateur : synthétiseur PLL contrôlé par cristal • Type d'antenne : fil de longueur d'onde $\frac{1}{4}$ • Type d'émission : F3E • Fréquence porteuse : canaux UHF 25/36: 536 à 608 MHz 	<p>2</p>
<p>Microphone-studio à condensateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Microphone PC professionnel • Carte son : XLR 3,5 mm, • Condensateur : cardioïde de studio • Articulation : bras de flèche, • Filtre anti-pop pour enregistrement en studio • Accessoires de suppression du bruit : ce microphone est livré avec un support de microphone, un support anti-choc, une pince de table, un capuchon en mousse coupe-vent, un câble USB A vers B et un filtre anti-bruit. • Couleur : Noir • Type de connectique : USB • Poids de l'article : 1400 Grammes 	<p>2</p>

Microphone caméra Rode	<ul style="list-style-type: none"> • Microphone léger sur caméra compatible VideoMic GO • Microphone directionnel de qualité • Fonctionnement sans piles • Suspension Rycote® Lyre® intégrée • Notre micro le plus léger avec 73g • Corps renforcé en ABS • Bonnette incluse • Sortie mini-jack (3,5mm) • Sabot pour griffe de caméra avec filetage 3/8" 	2
-------------------------------	---	---

SECTION IV. CADRE DU BORDERAU DES PRIX UNITAIRES

(Format ci-dessous à respecter strictement par chaque candidat pour présenter son offre)

Le Bordereau des prix est la pièce contractuelle dans laquelle sont définis les prix unitaires applicables aux quantités indiquées dans le devis quantitatif estimatif. Il peut également comporter des prix forfaitaires.

N° DE PRIX	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE
1-		U	

SECTION V. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF & ESTIMATIF

(Format ci-dessous à respecter strictement par chaque candidat pour présenter son offre)

Le Devis quantitatif est la pièce contractuelle contenant les quantités des articles ou produits auxquelles sont appliqués les prix unitaires du bordereau des prix ou les forfaits.

N° DE PRIX	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL (HTHD)
1-		U			
TOTAL					

SECTION VI. DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 1 : Modèle de lettre de soumission

(A recopier scrupuleusement par chaque candidat sur papier à entête de la Société pour soumettre son offre)

Date :

Numéro Registre du commerce du candidat et autres identifiants

Numéro de domiciliation de compte

A : CESAG
Boulevard du Général De Gaulle
BP : 3802 / Tel : 33 839 73 60
Fax : 33 821 32 15

Objet : Acquisition ou service à acquérir (recopier intitulé de l'appel d'offre)

Messieurs,

Après avoir pris connaissance des pièces du Dossier d'Appel d'Offres relatif à l'acquisition de tablettes pour, nous soussignés, Nom & Prénoms: Qualité: agissant au nom deoffrons de fournir et de livrer conformément au dossier d'Appel d'Offres à compter de pour la somme de....HTHD (prix total de l'offre en chiffres et lettres)....

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer au siège du CESAG le produit énuméré dans le marché dans un délai (délai retenu pour la première livraison) après attribution du marché (achat au coût hors douane)

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (durée de validité de l'offre de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis). L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un bon de commande ou un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite dans votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Nous déclarons en outre sur l'honneur que (Nom de la Société) n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire et qu'aucun des gérants ou administrateurs de la société ne tombe sous le coup de condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi.

Nous acceptons que les sommes qui nous seront dues en exécution du présent marché nous soient payées en francs CFA soit par chèque, soit par virement au compte n°... ouvert au nom de.....

Il est entendu que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre la moins disante ni aucune des offres que vous recevrez.

Fait à Dakar le.....

Titre ou fonction
Nom et prénom(s)

Dûment autorisé à signer une soumission pour et au nom de (S'il y a lieu, annexer la résolution de la société ou de l'organisme autorisant le signataire à signer cette soumission).

ANNEXE 2 : Méthodologie de l'évaluation des offres

1. Examen préliminaire et technique des soumissionnaires

Toutes les propositions des soumissionnaires seront évaluées à partir de la grille d'évaluation ci-dessous :

SN	Critère	Soumissionnaires (S)			
		S1	S2	S3
1.	Vérification et exhaustivité des offres (Oui/Non)				
	Dossier d'appel d'offres paraphé par le soumissionnaire et joint à l'offre				
	Lettre de soumission				
	document attestant les qualifications requises du soumissionnaire pour exécuter le Marché (autorisation du fabricant pour attester du fait que le soumissionnaire a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des fournitures de ces produits au Sénégal)				
	Bordereau des prix unitaires				
	Devis quantitatif et estimatif				
	Cadre descriptif des matériels				
	Lettre d'engagement sur l'honneur pour la fourniture des documents administratifs				
	Délai de livraison				
	Durée de garantie				
	Supports de probation et références du soumissionnaire pour les commandes similaires dans les trois dernières années				
	Validité de la garantie de l'offre (90 jours)				
	Vérification et exhaustivité ? Oui/Non				
2	Conformité pour l'essentiel : Oui/Non				
2.1	Conformité technique ? Oui/Non				
	Conformité des matériels proposés aux spécifications techniques définies				
				
				
				
	Conformité technique ? Oui/Non				
2.2.	Conformité commerciale				
	Modalité de paiement				
	Durée de garantie				
	Délai de livraison				
	Conformité commerciale ? Oui/Non				
	Conformité pour l'essentiel ? Oui/Non				
	Acceptation pour examen détaillé ? Oui/Non				

Une offre technique est déclarée valable afin d'être soumise à l'analyse financière, lorsqu'elle obtient au minimum 85% du total de la note technique.

NB : Le respect des spécifications techniques est important.

L'offre technique n'ayant pas atteint 85/100 points ne fera pas l'objet d'une évaluation financière. Autrement, toute offre dont l'évaluation technique n'atteint pas les 85% sera éliminée. **Grille d'évaluation financière de l'offre**

DAO portant sur fourniture et livraison de matériels audiovisuels et de sonorisation pour le Centre Régional de Leadership YALI Dakar pour l'Afrique de l'Ouest-Mai 2021

1. Le soumissionnaire dont l'offre financière est la plus avantageuse (Fm) obtiendra 100 points
2. Les notes financières des autres soumissionnaires (F) seront calculées comme suit

Nf (note financière) = $100 \times F_m / F$

Les propositions finales seront en définitive classées en fonction du cumul de leurs notes techniques (Nt) et financière (Nf) multipliées par leurs poids respectifs (T= poids de la proposition technique, 70%, f= poids de la proposition financière, 30%, T+ f =1) selon la formule ci-après :

Note finale (NG) = $N_t \times T\% + N_f \times f\%$.

Le soumissionnaire qui aura obtenu la meilleure note cumulée sera classé premier et déclaré admissible pour l'attribution du marché.



CESAG CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPÉRIEURES EN GESTION

CONTRAT DE MARCHÉ N°.....

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE DOUZE (12) ORDINATEURS
PORTABLES POUR LE CRL YALI DAKAR POUR L'AFRIQUE DE
L'OUEST**

MONTANT GLOBAL NON REVISABLE :
.....montant en lettre
(.....en chiffres) FCFA HTHD.

Montant :.....HTHD

..... mois année

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

LE CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPÉRIEURES EN GESTION (CESAG), sis au Boulevard du Général De Gaulle X Avenue El Hadj Malick Sy, bénéficiant d'une immunité de juridiction et d'exécution, Tél. : 33 839 73 60, E-mail : courrier@cesag.edu.sn – BP : 3802, Dakar, Sénégal, représenté par son Directeur Général, **Professeur Balibié Serge Auguste BAYALA**, dûment habilité à cet effet et désigné, ci- après, par le terme "**L'Autorité contractante**", **d'une part**,

ET :

L'Attributaire du marchéAdresse géographique complète : Villa n° ...Rue..., BP : ...Tél : ...Fax, e-mail ...Dakar- Sénégal, représenté par son Directeur Général Monsieur....., dûment habilité à cet effet, ci-après et dans l'ensemble des pièces contractuelles désigné par le terme "**l'attributaire**", **d'autre part**,

Ensemble ci-après désignées « les parties »,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : DISPOSITONS GENERALES

Article Premier : Définitions

Aux fins du présent contrat, les termes ci-après désignent dans tous les documents contractuels tels que définis à l'article, ci-dessous :

- **L'Autorité Contractante : Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) ;**
- **L'Attributaire :**
- **Contrat de Marché : le présent contrat de fournitures**

Article 2 : Objet du marché

Le contrat de marché a pour objet la fourniture de

Pour l'appréciation des prestations de ce marché, notamment pour l'établissement de son prix, l'Attributaire reconnaît avoir eu parfaite connaissance des pièces du dossier d'appel d'offres sur la base duquel il a apprécié son prix et les quantités à mettre en oeuvre, compte tenu des sujétions de l'exécution.

Article 3 : Langue de travail

La langue applicable au marché et à toutes les communications entre l'Attributaire, l'Autorité Contractante et toutes autres personnes intervenant et leurs représentants est le français.

Article 4 : Pièces contractuelles

Les pièces constitutives du marché comprennent :

1. le présent contrat de marché complété par la soumission de l'Attributaire ;
2. les devis quantitatifs et estimatifs détaillés donnant la décomposition du prix global forfaitaire ;

3. le dossier d'appel d'offres ;
4. les propositions techniques et financières ;
5. la notification de marché ;
6. une (01) attestation originale ou certifiée conforme justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du Fisc jusqu'aux derniers termes échus à la date de dépôt des offres ;
7. le calendrier de livraison partiel retenu par les deux (02) parties ;
8. tout autre document auquel les parties contractantes décident, d'un commun accord, de donner le caractère de pièces contractuelles.

Les documents contractuels susvisés sont réputés être possédés et bien connus de l'Attributaire qui déclare accepter sans réserve toutes les clauses desdits documents. En cas de contradiction entre les pièces contractuelles, celles qui sont plus favorables à l'Autorité Contractante prévalent.

Article 5 : Pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché

Après sa conclusion, le marché est modifié, le cas échéant, par :

- les avenants à tous documents contractuels concernés, lorsque la modification vise des clauses d'obligations réciproques ;
- les additifs, modificatifs ou errata apportés par l'Autorité Contractante à tous documents contractuels affectant ses propres caractéristiques et qui seront dûment notifiés au de l'Attributaire ;
- les additifs, modificatifs ou errata apportés par l'Attributaire aux documents contractuels affectant ses propres caractéristiques, sous réserve que l'accord préalable de l'Autorité Contractante ait été requis.

Ces documents deviennent alors des pièces contractuelles.

Pour les modifications de l'achat de fournitures de qui ne pourraient être évaluées suivant les prix unitaires forfaitaires figurant sur la décomposition des prix dressée par l'Attributaire dans le cadre de l'élaboration des devis quantitatifs et estimatifs détaillés, des prix nouveaux seront établis contradictoirement par L'Attributaire et l'Autorité Contractante. Ils ne sont applicables qu'avec l'accord préalable de l'Autorité Contractante.

CHAPITRE II : OBLIGATIONS GENERALES DES PARTIES CONTRACTANTES

Article 6 : Obligations de l'Attributaire

L'Attributaire s'engage à exécuter les prestations du marché selon les règles de l'art, les normes et les règlements techniques en vigueur et à respecter toutes les obligations qui lui incombent dans le présent marché notamment :

- la fourniture de..... ;
- le respect des spécifications techniques fournies dans le dossier d'appel d'offres ;
- la mise en service et l'essai des..... ;
- un transfert de compétence, par l'initiation des bénéficiaires de l'Autorité Contractante ;
- la fourniture de la documentation technique sur les.....en version langue française ;
- une assistance technique après la réception définitive des.....en cas de besoin à la demande de l'Autorité Contractante pendant la période de garantie;
- le respect du délai de livraison ;

- le respect de toute autre obligation qui lui incombe.

L'attributaire devra transmettre à l'Autorité Contractante des exemplaires de la facture pro forma et le formulaire du titre d'exonération dûment rempli en vue de l'obtention du titre d'exonération dès notification du marché. Il s'engage aussi à se conformer à la Règlementation du travail et de la main d'œuvre en vigueur au Sénégal relativement à son personnel permanent, et à toute réglementation nouvelle rendue applicable au cours de l'exécution du marché.

Article 7 : Désignation de l'interface de l'Attributaire

L'Attributaire doit désigner un superviseur représentant sa société qui sera l'interlocuteur direct de l'interface CESAG, chargé d'assurer en ce qui le concerne, la bonne exécution des dispositions du présent contrat.

Article 8 : Obligations de l'Autorité Contractante

L'Autorité Contractante remet à l'Attributaire un (01) exemplaire de chaque document contractuel dont l'élaboration lui incombe et qui n'aurait pas été disponible au moment de la conclusion du présent contrat, bien que l'Attributaire en ait pris connaissance au niveau de l'Autorité Contractante qui l'a tenu à sa disposition avant la signature du marché.

Le marché étant exonéré de taxes, l'Autorité Contractante doit remettre au titulaire du marché les factures visées d'exonération de la TVA. L'Autorité contractante s'engage à :

1. mettre à la disposition de l'attributaire toutes les informations dont il a besoin;
2. réceptionner les fournitures commandées et signer le bon de livraison avec ou sans réserves.

CHAPITRE III : MONTANT DU MARCHE - PAIEMENTS

Article 9 : Montant indicatif du marché

L'Attributaire s'engage à livrer lesconformément au calendrier de livraison spécifié ci-dessus ,nonobstant les aléas de l'exécution, moyennant le prix indicatif global, forfaitaire et non révisable, fixé d'accord parties à **la somme de FCFA.....(.....), hors taxes hors douane(HTHD).**

Article 10 : Contenu du prix

Le prix global, forfaitaire et non révisable défini à l'article 9 comprend le bénéfice de l'Attributaire.

Il comprend en outre :

- toutes les dépenses et charges résultant des fournitures de, quelques soient les aléas pouvant survenir dans le cadre de cette exécution ;
- les frais de passation des marchés, le cas échéant ;
- les frais d'assurances des fournitures de bureau de tous ordres, individuels ou collectifs ;

Les prix des articles sont non révisables.

Article 11 : Modalités de paiement

Les paiements seront effectués après chaque livraison partielle ou complète conforme aux fournitures, en Francs CFA par chèque barré ou par virement bancaire, sur un compte n°..... ouvert dans les livres de lade la manière suivante : .

- en une seule fois ;

- en deux tranches.

Le paiement interviendra dans les trente (30) jours calendaires qui suivent la réception de la facture de l'Attributaire concernant la livraison. La facture devra être établie en trois (03) exemplaires.

Il veillera à joindre à chaque demande de paiement, une copie du présent contrat signé ainsi qu'une copie de l'ordre d'approvisionnement, le cas échéant.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 12 : Délai de livraison

La livraison desse fera au siège du CESAG à compter de la notification de marché sis au Boulevard du Général De Gaulle selon le calendrier de livraison ci-après :

- 1- lot 1 : Jours calendaires ;
- 2- lot 2 :jours calendaires ;
- 3- lot 3 :jours calendaires.

Un retard non excusé de l'Attributaire l'exposera à l'une ou à toutes les sanctions ci-après :

- application de pénalités ;
- résiliation du marché pour carence à l'exécuter.

Si, à un moment quelconque pendant l'exécution du marché, l'Attributaire est confronté à des circonstances qui l'empêchent de livrer les en temps utiles, le fournisseur notifiera rapidement la situation par écrit au CESAG, lui faisant connaître l'existence du retard, sa durée probable et ses causes. Dès que possible, après réception de la notification du fournisseur, le CESAG évaluera la situation. Il aura toute latitude pour proroger le délai de livraison ou d'exécution, auquel cas la prorogation sera ratifiée par les parties par avenant au marché.

Article 13 : Pénalités de retard

Si l'attributaire manque à livrer les.....dans les délais spécifiés dans le marché, le CESAG, sans préjudice des autres recours qu'il tient du marché, pourra déduire du prix de celui-ci, au titre de pénalités, une somme équivalente à un deux millième (1/2000) du prix de l'offre globale subissant le retard pour chaque jour calendaire avant livraison, jusqu'à un montant maximum de 5% du prix du marché. Une fois ce maximum atteint, le CESAG pourra envisager la résiliation du marché.

En cas de force majeure, l'Attributaire saisira, rapidement par écrit le CESAG de l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du CESAG, l'Attributaire continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes en exécution du marché, dans la mesure où cela est raisonnablement pratique de les exécuter, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par la force majeure.

Article 14 : Réception des fournitures

A la suite de la livraison, le CESAG procède à la réception des fournitures de..... en présence de l'Attributaire.

Un procès-verbal est dressé pour prononcer la réception ou le refus de recevoir et notifié à l'Attributaire.

Sur ce procès-verbal sont mentionnées les éventuelles réserves formulées et portant sur la non-exécution des stipulations contractuelles (erreurs ou omissions) ou sur des malfaçons (vices apparents) et l'Attributaire dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour lever ces réserves.

Article 15 : Garantie

L'Attributaire du marché s'engage à fournir au CESAG la garantie des fournitures de livrées contre tout vice de fabrication pour une durée d'un (01) an.

Il s'engage à livrer au CESAG les produits retenus pour le marché jusqu'à la fin du marché et au même prix.

Article 16 : Evaluation du fournisseur

Le CESAG se réserve le droit d'évaluer l'Attributaire durant la période contractuelle selon le mode, la fréquence qu'il déterminera en fonction de la nature des activités et des prestations fournies.

Les critères ainsi que les résultats de cette évaluation seront communiqués au fournisseur pour d'éventuelles améliorations.

En cas de non satisfaction des critères d'évaluation, mentionnés pour donner suite à cette évaluation, un rappel à l'ordre sera notifié au fournisseur qui n'atteint pas l'objectif cible prévu pour la satisfaction des bénéficiaires.

Le contrat peut être résilié sans préavis en cas de récurrence constatée après le rappel à l'ordre. Et ce dernier sera exclu de la base des fournisseurs à l'occasion de la revue annuelle de celle-ci.

Article 17 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié de plein droit au gré de l'Autorité Contractante et sans que l'Attributaire ou ses ayants droit puissent prétendre à une indemnité quelconque dans les cas suivants :

- a) en cas de liquidation judiciaire ou de faillite même si l'Attributaire a obtenu un concordat, à moins que l'Autorité Contractante ne préfère accepter les offres des créanciers pour la continuation des travaux ;
- b) en cas de décès du De l'Attributaire, sauf le droit pour l'Autorité Contractante d'accepter les offres des héritiers ou des successeurs de l'Attributaire ;
- c) à la suite d'une mise en demeure préalable restée sans effet huit (08) jours après sa notification à l'Attributaire par lettre recommandée avec accusé de réception, lorsque celui-ci ne respecte pas ses obligations contractuelles ;
- d) en cas de non-satisfaction à la suite de l'évaluation réalisée par l'Autorité Contractante.

Article 18 : Désignation de l'interface du CESAG

L'interlocuteur représentant le CESAG pour le contrôle de la qualité, de la conformité, la surveillance et la résolution des problèmes liés aux activités de l'Attributaire est la Cellule en charge de l'assurance qualité et/ou de toute autre personne désignée à cet effet.

Article 19 : Litiges et contestations

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat. A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage.

Article 20 : Prise d'effet du contrat

Le présent marché, réputé signé après lecture, prise de connaissance et acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles prévues à l'article 04, prend effet à compter de la date de sa signature par les deux (02) parties.

Fait en deux (02) exemplaires originaux

Dakar, le

**Pour l'Attributaire,
Le Gérant**

(Précéder la signature de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »).

**Pour l'Autorité contractante,
Le Directeur Général,**

M. ou Mme.....

Prof. Balibié Serge Auguste BAYALA